

Projet mixte à Haren

Adresse : Entre la Chaussée de Haecht et la Rue de la Grenouillette à 1130 Haren

Propriétaires

Le site est en propriété exclusive de la s.a. Colim, société immobilière du groupe Colruyt, et de citydev.brussels qui a acquis fin 2018 des parts indivises de terrain afin d'y développer avec Colruyt un projet mixte.

Règlementation Urbanistique

La particularité du site est qu'il est situé en ZEMU au PRAS. Le PRAS (Plan Régional d'Affectation du Sol) délimite différents types de zones sur le territoire bruxellois : des zones d'habitation, des zones d'industries urbaines, des zones mixtes. En 2013, une nouvelle catégorie de zone a été créée : la 'zone d'entreprises en milieu urbain' (ZEMU). Le but de ces zones est de faire de la place aux logements dans des zones d'industries urbaines. Les ZEMU permettent donc de réaliser des projets mixtes où cohabitent entreprises et logements.

Fiche technique site

Superficies

Surface du terrain	14.521 m ²
Surface partie logements acquisitifs (78)	14.200 m ²
Surface Ateliers de production (3)	1.300 m ²
Surface grands commerces	6.700 m ²
Surface petits commerces (4)	700 m ²

Equipe

Nom	Rôle
Colim (Colruyt Group)	Maître d'ouvrage partenaire
citydev.brussels	Maître d'ouvrage partenaire
Ville de Bruxelles	Partenaire
Lowette & Patners architects s.c.r.l	Architecte
Immo Louis De Waele	Promoteur
Les Entreprises Louis De Waele	Entreprise Générale

Calendrier (estimation)

Dépôt du Permis d'Urbanisme	Octobre 2022
Réception du Permis d'Urbanisme	Octobre 2023
Démarrage du chantier	fin 2023
Fin du chantier	fin 2025